



Formr jruridique achat appartement

Par apianus

Bonjour

Nous sommes mariés sous la forme juridique avec contrat. Nous envisageons d'acheter en commun 30/70 un appartement. J'ai deux enfants et mon épouse, sans enfants, voudrait léguer sa part à sa nièce, lorsque nous aurons disparu. Quelle est la meilleure forme juridique et fiscale ?

(J'ai bien essayé de chercher sur le site, mais j'avoue que je m'y perds)

Par yapasdequoi

Bonjour,

Elle peut faire un testament en faveur de sa nièce.

Les droits de succession seront de 55%

[url=https://www.economie.gouv.fr/particuliers/droits-succession-simulateur#]https://www.economie.gouv.fr/particuliers/droits-succession-simulateur#[/url]

La nièce sera en indivision avec vos enfants : est-ce bien raisonnable ?